

**ARRETE**  
**DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**A Madame Pierrette BORD**  
**CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE AU CADRE DE VIE,**  
**ENVIRONNEMENT ET ECOLOGIE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Nous, Maire de la Ville de Commentry (Allier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020.

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 donnant acte de la détermination du nombre et désignation des conseillers délégués.

**ARRETONS**

**Article premier** : Madame Pierrette BORD est déléguée au cadre de vie, environnement et écologie.

**Article 2** : Sa délégation de fonction portera sur les domaines suivants :

- Projets ayant trait au cadre de vie,
- Projets ayant trait à l'environnement,
- Projets ayant trait avec l'écologie,
- Relations avec les commerçants et artisans de la ville,
- Création de projets pour contribuer au développement des activités commerciales et artisanales de Commentry,
- Marché hebdomadaire,
- Marchés thématiques,
- E-commerce.

**Article 3** : Délégation de signatures est donnée à Madame Pierrette BORD pour les affaires visées à l'article 2 dans les domaines suivants :

- Correspondances courantes, lettres d'invitation ou de convocation, bordereau de transmission,
- Des achats de service et de fournitures dans les domaines désignés à l'article 2, inférieur à 4 000 Euros Hors Taxes et dans la limite des crédits budgétaires sur la délégation attribuée.

**Article 4** : Le Maire de la commune de Commentry, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Montluçon.

Fait à Commentry, le 29 mai 2020



Le Maire,

Sylvain BOURDIER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à l'intéressée,

Le

Signature